



RÉSEAU
Maroc

rencontre

JOURNÉE D'ÉCHANGE SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT AU MAROC

Synthèse de la rencontre du 30 janvier 2014
Espace Ballu - 19 rue Ballu 75009 PARIS
14h – 18h

La rencontre organisée par le pS-Eau pour les acteurs impliqués dans des actions sur l'eau et l'assainissement au Maroc a réuni 25 personnes issues de la coopération décentralisée et non gouvernementale. Cette rencontre s'inscrit dans l'action que mène le pS-Eau afin de favoriser les échanges et la concertation entre les acteurs de l'eau et de développer son accompagnement auprès de ces acteurs pour des pays spécifiques dont le Maroc.

Les objectifs de la rencontre étaient les suivants :

- Informer les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale sur l'évolution du contexte sectoriel de l'eau potable et de l'assainissement au Maroc
- Favoriser les échanges d'expériences et la mise en réseau des acteurs
- Identifier les besoins et les attentes du réseau en matière d'animation, d'appui - conseil ou de suivi des actions.

1- Introduction – Vincent Dussaux, pS-Eau

Vincent Dussaux a introduit la rencontre en présentant le pS-Eau (www.pseau.org) et en rappelant le contexte et le cadre de la rencontre par rapport aux activités que mène le pS-Eau.

A la suite de cette introduction, un tour de table de présentation a été fait.

2- La coopération décentralisée et non gouvernementale dans le domaine de l'eau et l'assainissement au Maroc – Christophe Brossé, pS-Eau

Cette présentation a permis de présenter rapidement le contexte de l'eau Maroc et de dresser un panorama des acteurs français engagés sur ce secteur au Maroc : qui sont les acteurs, quelles actions et leur localisation, les montants mobilisés.

Pour plus d'information : voir la présentation et la page pays pS-Eau

3- Le fonds conjoint à la coopération décentralisée franco-marocaine – Anne Marie REVEL REINGOLD et Grégoire Joyeux, MAE / DAECT

Cette intervention c'est faite en 2 temps :

- Anne Marie REVEL REINGOLD a dans un premier temps présenté le fonds conjoint. A cette occasion il a été rappelé que ce Fonds fait suite au PAD Maroc (Programme d'appui à la décentralisation au Maroc) mis en place en 2005 (plus d'info sur <http://www.cites-unies-france.org/spip.php?article271>). Une évaluation de ce Programme a été mis en place en 2009 afin d'étudier les possibilités de renouvellement de ce type d'action. Face à l'intérêt partagé par l'ensemble des acteurs, il a été décidé de relancer ce type de coopération avec quelques modifications et notamment la mise en place d'un fonds amendé à la même hauteur par les 2 gouvernements et la mise en place d'un système dédié du Gouvernement marocain pour soutenir directement ses collectivités. Ce fonds conjoint à la coopération décentralisée franco-marocaine a été mis en place en avril 2011 pour une période de 3 ans il s'appuie sur 3 composantes :
 - a) un volet appel à projet pour permettre le cofinancement des projets de coopération décentralisée sélectionnés par un comité paritaire à Rabat ;
 - b) un volet bourse de projet pour permettre à une collectivité locale ou un groupement marocain de bénéficier de l'expertise de collectivités territoriales françaises sur un projet spécifique dans le cadre d'une coopération ponctuelle ;
 - c) un volet mutualisation des bonnes pratiques par l'organisation de séminaires régionaux et nationaux de capitalisation.

Les financements prévus étaient d'1 million d'euros pour la France et la même chose pour le Maroc. Aujourd'hui plus de 600 000 euros ont été financé par la France et la même chose par le Maroc. Il reste actuellement 5 projets en cours d'instruction qui permettront probablement de clôturer l'enveloppe disponible mise dans ce fonds conjoint.

Des suites probables sont envisagées en 2015 pour le fonds conjoint mais devront attendre l'évaluation qui en sera faite en septembre ou octobre 2014.

Pour plus d'information : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des/appels-a-projets-et-fonds-en/fonds-conjoint-franco-marocain/>

- Grégoire Joyeux dans un second temps a présenté l'appel à projet lancé conjointement avec le PNUD sur la période 2013 – 2015. L'appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales françaises et leurs groupements dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée qui utilise le cadre d'articulation ART du PNUD. Les pays éligibles au titre du présent appel à projets spécifique sont : Palestine, Liban, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Sénégal, Cameroun, Gabon, Bolivie, Birmanie et d'autres pays éventuels aux priorités de la DAECT. 5 thématiques prioritaires ont été retenues :
 - o le développement économique local
 - o la gouvernance démocratique
 - o les technologies d'information et de communication (TIC) pour le développement
 - o le développement durable des territoires

○ l'approche de genre transversal aux thématiques susmentionnées
Il n'y a pas de date fixe pour les dépôts de dossier, ils peuvent être donc déposés tout au long de l'appel à projet.
Actuellement sur les 15 projets financés seulement 2 portent sur l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Pour plus d'information : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-appels-a-projets-et-fonds-en/appele-a-projets-pnud/article/appele-a-projets-isi-med-visant-a>

4- Etat d'avancement du Plan national d'assainissement au Maroc – Christophe Brossé, pS-Eau

Cette présentation a été réalisée grâce aux informations transmises par Monsieur Mohammed Rifki, chef du service Planification et Programmation à la Direction de l'eau et de l'assainissement au Ministère de l'Intérieur.

Après un bref rappel des objectifs du Plan national d'assainissement, un état des lieux de l'avancement du PNA est présenté avec la mise en place de nouveaux objectifs sur 2014 – 2016. Actuellement c'est plus de 160 communes qui ont déjà pu bénéficier du PNA. L'analyse du PNA a fait apparaître certaines limites c'est pour cette raison que le Maroc étudie la mise en place d'un Plan national d'assainissement rural (PNAR). Une analyse de la situation ainsi que des méthodes d'accompagnement à mettre en place est en cours afin de préparer la mise en place du PNAR.

Pour plus d'information vous pouvez consulter la présentation

5- Rôles des Agences de développement marocaines, exemple de l'Agence des Provinces du Sud (ADPS) – Raffaella De Gennaro, ADPS

Le Maroc a mis en place 3 Agences de développement qui ont pour mission :

- Etudier et proposer des programmes économiques et sociaux intégrés, basés sur une stratégie globale tendant à la promotion économique et sociale des régions concernées;
- Rechercher les moyens de financement nécessaires à la mise en œuvre des programmes et projets et contribuer à ce financement ;
- Suivre, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales, la mise en œuvre des programmes économiques et sociaux intégrés et les actions relatives à la réalisation des politiques sectorielles de promotion et de développement économique et social des zones concernées ;
- Œuvrer à la promotion de l'emploi et à l'encouragement de l'initiative privée ;
- Dans certains cas participer à l'aménagement et l'équipement des zones concernées

L'Agence de développement des provinces du Sud intervient dans tout le Sud marocain depuis Agadir. Ses axes d'interventions sont : Habitat, mise à niveau et développement urbain ; Villages de pêche, pêche artisanale et côtière ; Eau et environnement ; Routes, ports et électrification ; Tourisme et artisanat ; Actions de proximité (sports, santé, vie associative...).

Au niveau international, l'Agence du sud apporte son appui à la coopération décentralisée à travers la mise en place de partenariat technique et financier. C'est un appui important et une valeur ajoutée dans la coopération décentralisée.

6- Présentation des expériences